



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 11/07/17

Reçu en Préfecture le : 12/07/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 10 juillet 2017**  
**D-2017/300**

***Aujourd'hui 10 juillet 2017, à 10h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Interruption de séance de 13h à 14h

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

*Monsieur Jean-Michel GAUTE présent à partir de 11h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 12h, Madame Laurence DESSERTINE présente jusqu'à 12h15, Madame Marie-José DEL REY présente jusqu'à 12h30, Mesdames Solène COUCAUD-CHAZAL et Emilie KUZIEW présentes jusqu'à 13h.*

**Excusés :**

Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Jacques COLOMBIER

**Brasserie de l'Opéra de Bordeaux. Avenant à la convention d'occupation signée entre la Ville de Bordeaux et la Société le 4ème mur. Autorisation. Signature**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 1er juin 2015 et du 23 novembre 2015, la Ville de Bordeaux a attribué une autorisation d'occupation temporaire pour l'exploitation de la brasserie sise dans l'enceinte de l'Opéra à la Sarl Philippe Etchebest puis à la Sarl dédiée « le 4ème Mur ». Cette autorisation prévoyait, entre autres, la mise à disposition d'une partie du jardin situé rue Esprit des Lois pour une surface de 253 m2.

Il s'avère que cet espace au regard des contraintes architecturales et règlementaires ne permet pas à l'occupant de l'exploiter.

Il convient donc de réviser le périmètre des locaux mis à disposition en retirant la surface du jardin et de revoir à la baisse le montant de la part fixe de la redevance qui s'appuie sur les surfaces occupées.

Ainsi, à compter du 15 juillet 2017, le montant de la redevance annuelle de 30 000 euros HT pourrait être diminué de 7 000 euros HT ramenant la part fixe de la redevance annuelle due par l'occupant à 23 000 euros HT. La part variable reste inchangés, pour un montant de 2% du chiffre d'affaires HT jusqu'à 1 000 000 euros, 1,5% du chiffre d'affaires HT de 1 000 001 euros à 2 000 000 euros HT, 1% au delà de 2 000 000 euros HT.

Un avenant permettant d'apporter ces modifications à la convention d'origine a été rédigé.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**

**BRASSERIE DE L'OPERA DE BORDEAUX  
AVENANT 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE  
BORDEAUX ET LA SARL LE 4ÈME MUR**

**LES SOUSSIGNÉS**

La Ville de BORDEAUX représentée par Monsieur Alain JUPPE, agissant en sa qualité de Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil Municipal de ladite Ville en date, , reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après désignée "La Ville"

***D'UNE PART,***

*ET*

La SARL "Le 4ème MUR", au capital social de 100 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 811 600 063 dont le siège social est situé 9 rue de Langon à Bordeaux (33800), représentée par Monsieur Philippe Etchebest agissant en sa qualité de gérant dûment habilité à cet effet

Ci-après désignée "L'occupant"

***D'AUTRE PART,***

**EXPOSE**

Par convention en date du 2 juin 2015, la Ville de Bordeaux a mis à la disposition de l'occupant, des locaux situés dans l'enceinte du Grand théâtre place de la Comédie pour exploiter un établissement de restauration.

La mise à disposition comprend une partie du jardin situé rue esprit des Lois . Cependant, compte tenu des contraintes architecturales et paysagères de cet espace qui ne permettent pas son exploitation régulière, il a été convenu entre les parties de l'exclure du périmètre exploité par Le 4ème Mur.

Tel est l'objet des présentes.

**CES FAITS EXPOSES IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : DESIGNATION DES LOCAUX**

L'article 2 de la convention du 2 juin 2015 est modifié en ce qui concerne la décomposition des locaux mis à disposition de l'occupant comme suit:

"la partie du jardin situé rue Esprit des Lois d'une superficie de 253 m<sup>2</sup> est exclue du périmètre mis à disposition de l'occupant "

## **ARTICLE 2- REDEVANCE**

L'article 10 de la convention du 2 juin 2015 est modifié en ce qui concerne le montant de la part fixe de la redevance annuelle comme suit :

"A compter du 15 juillet 2017, le montant de la redevance annuelle de 30 000 € HT est diminué de 7 000 € ramenant la part fixe de la redevance annuelle due par l'occupant à 23 000 € HT".

## **ARTICLE 3 : MODIFICATIONS**

Toutes les autres dispositions de la convention du 2 juin 2015 demeurent applicables.

## **ARTICLE 4 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

- Monsieur Alain JUPPE, ès-qualités, en l'Hôtel-de-Ville de BORDEAUX
- Monsieur Philippe Etchebest, ès-qualités, en son siège social sus indiqué

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux  
Le Maire

Pour L'occupant  
Le gérant